

Séance du JEUDI 19 NOVEMBRE 2015

Présents : M. ECHIVARD - M. LEYDINGER - M. KELLER (à partir du point 043-2015)
- Mme TOUSCH – Mme VIGOUROUX - M. BLUM - M. CAVATZ - Mme
QUINTUS - M. SEILER (à partir du point 042-2015) – Mme BARDA

Absents : M. KELLER (jusqu'au point 042-2015) – M. SEILER (jusqu'au point 041-
2015)

Procurations : Mme QUODBACH à Mme TOUSCH - M. LINDEN à M. LEYDINGER -
M. POLLRATZKY à M. ECHIVARD - Mme SAUNIER à M. SEILER -
Mme KARST à M. BLUM

Secrétaire de séance : Monique RONDIO, Secrétaire de Mairie

038-2015 : Schéma départemental de la coopération intercommunale

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a été promulguée le 7 août 2015. Elle prévoit l'achèvement et la rationalisation de la carte communale à travers l'établissement d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) et confie au Préfet l'élaboration du projet SDCI et sa présentation à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer dans un délai de 2 mois à compter de la notification du projet de SDCI, notifié par Monsieur le Préfet le 16 octobre tel qu'il a été présenté aux membres de la CDCI le 12 octobre dernier.

Il est rappelé également que ce projet a été adressé, pour avis, à l'ensemble des conseils municipaux des communes et au Conseil Communautaire qui disposent d'un délai de 2 mois pour se prononcer. Le projet de schéma ainsi que l'ensemble des avis des communes et des EPCI sollicités seront transmis à la CDCI qui disposera alors d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

La proposition du Préfet concernant notre EPCI prévoit la fusion de la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs avec la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable à la fusion de la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs avec la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences.

Séance du JEUDI 19 NOVEMBRE 2015

039-2015 : ONF – Travaux d'exploitation 2016

M. le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux d'exploitation et débardage de l'exercice 2016.

La recette brute escomptée s'élève à 43.410 € pour un volume total de 1201m3. La dépense totale du programme de travaux est estimée à 34.326,09 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte le programme de travaux 2016 et l'état de prévision des coupes tel que présenté
- Adopte le programme de travaux réalisés par le biais de l'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO) pour un montant de 34.326,09 € HT
- S'engage à inscrire cette dépense au budget 2016

040-2015 : ONF – Matérialisation des lots de bois de chauffage

M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis ONF concernant la prestation pour la matérialisation des lots du bois de chauffage, exercice 2016.

La dépense est estimée à 1.381,99 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis émanant de l'ONF concernant la matérialisation des lots de bois de chauffage d'un montant de 1.381,99 € HT
- S'engage à inscrire cette dépense au budget 2016

041-2015 : Contrats d'assurance des risques statutaires du personnel

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Le Maire expose :

L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Séance du JEUDI 19 NOVEMBRE 2015

L'opportunité de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la MOSELLE le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;

Que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions supplémentaires à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité ;

Que cette mission supplémentaire à caractère facultatif fera l'objet d'une convention spécifique à signer avec le Centre de Gestion lors de l'adhésion au contrat. Cette mission facultative fait l'objet d'une rémunération déterminée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la MOSELLE de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

La convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents affiliés à la CNRACL :

Décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité

Agents non affiliés à la CNRACL:

Accident du travail - Maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité / paternité / adoption, reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

Elle devra prendre effet au 1^{er} janvier 2017, pour une durée de 4 ans et être gérée sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

La collectivité autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

042-2015 : CPA – Annulation de titres, admission en non-valeur

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'annuler 9 titres de recettes émis pour un montant total de 3.952 € :

- titre 138-2007 au nom de Marie-Chantal ADRIAN d'un montant de	230 €
- titre 69-2008 au nom de Christine LAMPARSKI d'un montant de	396 €
- titre 77-2011 au nom de Mike ENGEL d'un montant de	360 €

Séance du JEUDI 19 NOVEMBRE 2015

- titre 148-2011 au nom de Emmanuelle GALERA d'un montant de	325 €
- titre 150-2011 au nom de Patrick LEFEVRE d'un montant de	1.036 €
- titre 155-2011 au nom de Jérôme MULLER d'un montant de	580 €
- titre 134-2013 au nom de Martin FREITAG d'un montant de	630 €
- titre 135-2013 au nom de Rudolph KURSATZ d'un montant de	315 €
- titre 146-2013 au nom de Harald WAHL d'un montant de	180 €

Dans l'impossibilité de recouvrer lesdits montants, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise en non-valeur des sommes précitées.

Il décide également les virements de crédits suivants :

Budget CPA

- Compte 6061 -3.952 €
- Compte 654 + 3.952 €
- Compte 668 - 130 €
- Compte 627 + 130 €

Budget ASSAINISSEMENT

- Compte 2158 - 50.000 €
- Compte 2156 + 50.000 €

<u>043-2015</u> : POS-PLU – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

LE CONSEIL MUNICIPAL

- PREND ACTE de la tenue au sein du conseil municipal, d'une Concertation sur les enjeux du territoire dans le cadre de la révision du POS valant transformation en PLU.

Le bureau d'études a présenté l'état d'avancement du dossier, à savoir :

- Le diagnostic territorial (analyse de la commune au regard des différentes thématiques : architecture, paysage, espaces naturels, patrimoine, obligations réglementaires supra-communales, ...),
- La synthèse des enjeux du territoire préfigurant l'établissement du PADD.

Séance du JEUDI 19 NOVEMBRE 2015

Séance du 19 novembre 2015

Délibérations

038-2015	Schéma départemental de la coopération intercommunale
039-2015	ONF – Travaux d'exploitation 2016
040-2015	ONF – Matérialisation des lots de bois de chauffage
041-2015	Contrats d'assurance des risques statutaires du personnel
042-2015	CPA – Annulation de titres, admission en non-valeur
043-2015	POS-PLU – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Membres présents

Jean-Luc ECHIVARD	
Jeannine QUODBACH	Procuration à Mme TOUSCH
Christophe LEYDINGER	
Laurent KELLER	
Chantal TOUSCH	
Nadine VIGOUROUX	
Thierry POLLRATZKY	Procuration à M. ECHIVARD
Christophe BLUM	

Séance du JEUDI 19 NOVEMBRE 2015

Magali SAUNIER	Procuration à M. SEILER
Jean-Paul CAVATZ	
Dijana QUINTUS	
Jean-Jacques LINDEN	Procuration à M. LEYDINGER
Nathalie KARST	Procuration à M. BLUM
Olivier SEILER	
Caroline BARDA	